



Conseil d'administration du : 18 novembre 2025  
Délibération n° 2025-11.24

## Tarifs de l'ENTPE à compter du 1er décembre 2025

Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1, L. 717-1 et D. 123-2 ;  
Vu le code général des propriétés des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2125-1, L. 2125-3 et L. 2222-7 ;  
Vu le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment ses articles 2,3, 8 et 26 ;  
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié relatif aux droits d'inscription des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur;  
Vu le règlement intérieur de l'ENTPE, notamment ses articles 6-4 et 6-5 ;  
Vu la convention conclue entre l'ENTPE et l'administration chargée des domaines le 26 novembre 2014 ;

---

### Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** – Approuve les tarifs de l'ENTPE à compter du 1er décembre 2025 annexés à la présente délibération. Les tarifs relatifs aux cursus ingénieurs, Master et doctorats sont actualisés automatiquement en application de l'arrêté du 19 avril 2019 modifié.

**Article 2** – La présente délibération abroge la délibération n° 2025-06.13 relative aux tarifs de l'ENTPE à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ainsi que la délibération n° 2021-06.13 relative à l'aide spécifique pour les étudiants boursiers.

Elle sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

Elle entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable.

#### Vote :

Membres en exercice : 29

Quorum de présence : 15

Présents et représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Vaulx-en-Velin, le 18 novembre 2025

La présidente du conseil d'administration, Elisabeth CREPON

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## **1. Annexe à la délibération n° 2025-11.24**

### **1. Tarifs de scolarité**

#### **1.1 Formation initiale**

Afin d'accueillir de plus en plus d'étudiants en mobilité internationale entrante, il n'y a plus de distinction de tarif. Un étudiant en mobilité internationale entrante s'acquitte d'un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette mesure s'applique dans la limite de 10% des étudiants inscrits.

#### Etudiants inscrits au programme « Bachelor de l'ENTPE »

- Frais liés à la scolarité par an : 90€ pour le statut étudiant
- Droit d'inscription annuel:
  - Etudiants : selon arrêté MESRI (178 € en 2025-2026) pour la 1<sup>ère</sup> année de formation ;
  - Etudiants bénéficiant au cours de l'année universitaire en cours d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés ;
- Coût de formation pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année en apprentissage : fixé par décret (9 000€, décret n°2025-860 du 29 août 2025, RNCP 38644) à la charge de l'employeur, sauf convention spécifique

#### **1.2 Etudiants inscrits au programme « Ingénieur de l'ENTPE »**

- Frais liés à la scolarité :
  - Etudiants inscrits en année de césure entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année de formation : exonérés ;
  - Etudiants en 1<sup>ère</sup> année : 90€
  - Tous les autres étudiants : 75€.
- Droit d'inscription annuel:
  - Élèves ingénieurs sous statut fonctionnaire et ingénieurs des travaux publics de l'état stagiaires : exonérés ;
  - Etudiants : selon arrêté MESRI (628 € en 2025-2026) pour chacune des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de formation ;
  - Etudiants inscrits en année de césure entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année de formation : selon arrêté MESRI (419 € en 2025-2026) ;
  - Etudiants bénéficiant au cours de l'année universitaire en cours d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés ;
  - Etudiants étrangers boursiers du gouvernement français : exonérés ;
  - Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif particulier,

#### Etudiants inscrits dans l'un des programmes Masters où l'ENTPE est co-accréditée

- Frais liés à la scolarité :
  - Etudiants également inscrits à l'ENTPE dans le programme « ingénieur de l'ENTPE » : exonérés
  - Tous les autres étudiants: 75€
- Droit d'inscription annuel:

- o Etudiants inscrits à l'ENTPE seulement dans ce programme : selon arrêté MESRI (254 € en 2025-2026) Etudiants également inscrits à l'ENTPE dans un autre programme : selon arrêté MESRI (16 € en 2025-2026)
- o Etudiants bénéficiant au cours de l'année universitaire en cours d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés
- o Etudiants étrangers boursiers du gouvernement français : exonérés
- o Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif.
- o Alternants pour le Master TURP : 8 500 € à la charge de l'employeur

Etudiants inscrits dans le programme « Échange au sein du cycle ingénieur »

- Frais liés à la scolarité : exonérés
- Droit d'inscription annuel:
  - o Etudiants : selon arrêté MESRI (628 € en 2025-2026)
  - o Etudiants inscrits dans le cadre des échanges Erasmus+ : exonérés
  - o Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif,
  - o Etudiants ayant réglés ses droits d'inscription dans son établissement d'origine : exonérés.

Etudiants inscrits dans le programme préparatoire au programme ingénieur pour les étudiants de l'ENSAL

- Frais liés à la scolarité : exonérés
- Droit d'inscription annuel: exonéré

### 1.3 Formation doctorale

Inscription à un doctorat (1 <sup>ère</sup> année, 2 <sup>ème</sup> année, ...)	Selon arrêté MESRI (397 € en 2025-2026)
Inscription à un 2 <sup>ème</sup> doctorat concomitant (1 <sup>ère</sup> année, 2 <sup>ème</sup> année, ...)	Selon arrêté MESRI (taux réduit : 264 € en 2025-2026)

Exonération de droit sur justificatifs au titre d'un statut de boursier du Gouvernement français

### 1.4 Validation des acquis de l'expérience

	Diplômes d'ingénieur masters, bachelor
Frais d'étude du dossier d'intention et de recevabilité	500 €
Frais de traitement du dossier	3 000 €
Accompagnement (facultatif)	1 500 €

## 1.5 Services annexes

	2022/2023
Copies supplémentaires (par copie recto noir et blanc A4) / Associations	0,10 € / 0,10 €
Copies supplémentaires (par copie recto-verso noir et blanc A4/Associations)	0,15 € / 0,15 €
Copies supplémentaires (par copie recto couleur A4) / Associations	1 € / 0,50 €
Coût d'une copie supplémentaire (recto-verso couleur A4)/ Associations	1,5 € / 0,75 €
Coût d'une copie supplémentaire (par copie recto noir et blanc A3) / Associations	0,2 € / 0,2 €
Coût d'une copie supplémentaire (par copie recto couleur A3) / Associations	2 € / 1 €
Remplacement carte d'étudiant perdue ou nouvelle carte	10 €
Vente DVD	10 €
Remboursement d'un document de la bibliothèque perdu ou détérioré	Au prix d'achat public du document original, ou si celui-ci ne peut être déterminé, à un coût forfaitaire de 80 €

## 2. Tarifs de prestation

### 2.1 Tarifs horaires et mensuels applicables aux prestations de recherche et d'expertise

Prestations					
OBJET			Tarifs à partir du 01/01/2024		
PRESTATIONS INGENIERIE / RECHERCHE					
	Catégorie	Barème (€/j)			
		A	B	C	D
1	Direction de recherche (DREX, AUCE, IHCTPE) et Professeurs de classe exceptionnelle	693	975	1 755	2 281
2	Direction de recherche (DR1, ICTPE1) et Professeur de première classe	649	912	1 642	2 135
3	Direction de recherche (DR2, ICTPE2, IDTPE, HDR), Professeur	553	778	1 400	1 820
4	Chercheur, maître de conférence seniors (CRCE, ITPE chercheur senior)	500	704	1 266	1 646
5	Chercheur (CRCN confirmé, ITPE chercheur confirmé), Maître de conférence confirmés	462	650	1 170	1 521
6	Chercheur (CRCN, ITPE chercheur), maître de conférence	373	525	944	1 228
7	Jeune chercheur ou maître de conférence	248	348	627	815
8	Ingénieur de recherche senior	500	704	1 266	1 646
9	Ingénieur de recherche confirmé	462	650	1 170	1 521
10	Ingénieur de recherche	373	525	944	1 228
11	Jeune ingénieur de recherche	248	348	627	815

12	Ingénieur d'étude senior	460	647	1 165	1 515
13	Ingénieur d'étude confirmé	373	525	944	1 228
14	Ingénieur d'étude	288	405	729	948
15	Jeune ingénieur d'étude	216	303	546	710
16	Technicien de laboratoire	346	487	877	1140
17	Secrétaire/assistant d'administration	286	402	723	940

A : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 211 jours travaillés facturés

B : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 150 jours facturés

C : Imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 150 jours facturés ainsi que des coûts d'environnement forfaitisé (80% du coût salarié)

D : Tarif C majoré de 30 % de marge

	Catégorie	Barème (€/mois)		
		E	F	G
1	Direction de recherche (DREX, AUCE, IHCTPE) et Professeurs de classe exceptionnelle	12 186	21 935	28 515
2	Direction de recherche (DR1, ICTPE1)et Professeur de première classe	11 403	20 525	26 683
3	Direction de recherche (DR2, ICTPE2, IDTPE, HDR), Professeur	9 722	17 499	22 749
4	Chercheur, maître de conférence seniors (CRCE, ITPE chercheur senior)	8 795	15 831	20 580
5	Chercheur (CRCN confirmé, ITPE chercheur confirmé), Maître de conférence confirmés	8 124	14 623	19 010
6	Chercheur (CRCN, ITPE chercheur), maître de conférence	6 559	11 806	15 347
7	Jeune chercheur ou maître de conférence	4 355	7 839	10 191
8	Ingénieur de recherche senior	8 795	15 831	20 580
9	Ingénieur de recherche confirmé	8 124	14 623	19 010
10	Ingénieur de recherche	6 559	11 806	15 347
11	Jeune ingénieur de recherche	4 355	7 839	10 191
12	Ingénieur d'étude senior	8 091	14 565	18 934
13	Ingénieur d'étude confirmé	6 559	11 806	15 347
14	Ingénieur d'étude	5 062	9 112	11 845
15	Jeune ingénieur d'étude	3 792	6 826	8 873
16	Technicien de laboratoire	6 090	10 962	14 251
17	Secrétaire/assistant d'administration	5 022	9 040	11 751

E : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 12 mois travaillés facturés

F : Imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 12 mois facturés ainsi que des coûts d'environnement forfaitisé (80% du coût salarié)

G : Tarif F majoré de 30 % de marge

## 2.2 Autres prestations

Autres prestations	
OBJET	Tarifs HT à partir du 01/01/2025
PRESTATIONS DE FORMATION CONTINUE	

Formation continue	Selon convention ou réponse à appel d'offres
<b>CERTIFICAT d'ETUDES SUPERIEURES (CES) en France</b>	
Coût pour un étudiant	7 000€
<b>PRESTATIONS Mastères spécialisés portés par l'école</b>	
Frais de scolarité Mastère GBBV pour un stagiaire	9 000 €
Frais de scolarité Mastère GBBV pour un stagiaire sous statut salarié	12 000€
Frais de scolarité Mastère of Science Mobility Management (sauf convention spécifique)	14 000 €
<b>PRESTATIONS AUDIOVISUELLES</b>	
Reportage photos de 1 à 100 prises de vues sur ½ j	250 €
Mise à disposition d'un technicien audiovisuel en amphi	300 €/ j
Tournage vidéo à l'école	450 €/j
Montage vidéo	450 €/ j
<b>Cérémonie de remise des diplômes</b>	
Participation aux frais de repas	35€/personne et 20€ pour les élèves aidant à la préparation de l'événement

Les autres tarifs de prestation ne sont pas soumis à TVA conformément à la réglementation.

<b>Moyens d'essais acoustiques</b>	
<b>Matériels et plates-formes d'essais</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la demi-journée (4h)</b>
<b>P1</b> Laboratoire de caractérisation acoustique	89.00€
<b>P2</b> Grand tube de Kundt + chaîne de mesure	37.00€
<b>P3</b> Une Chambre réverbérante + chaîne de mesures	41.00€
<b>P4</b> Deux Chambres réverbérantes couplées + chaîne de mesures	64.00€
<b>P5</b> Une Chambre anéchoïque + chaîne de mesures	50.00€
<b>P6</b> Une Chambre réverbérante/ une chambre anéchoïque couplées + chaîne de mesures	64.00€
Matériel portable de diagnostic :	19.00€
Sonomètres :	45.00€
<b>P7</b> ancien	139.00€
<b>P8</b> solo	19.00€
<b>P9</b> solo premium	
<b>P10</b> Source	

## **Descriptif des équipements**

### **P1 Laboratoire de caractérisation**

Cette plate-forme comprend : le banc de mesure de porosité, le banc de mesure de résistivité, le vibromètre laser, les tubes de Kundt de petite section, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateurs présents + cartes d'acquisition présentes, logiciels d'acquisition et de traitement présents), les pots vibrants, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P2 Grand tube de Kundt**

Cette plate-forme comprend : le tube de Kundt de grande section, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateur présent + carte d'acquisition présente, logiciels d'acquisition et de traitement présents), l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P3 Chambre réverbérante**

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de grandes dimensions ou la salle réverbérante de petites dimensions, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P4 Chambres réverbérantes couplées entre elles**

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de grandes dimensions, la salle réverbérante de petites dimensions, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P5 Chambre anéchoïque**

Cette plate-forme comprend : la salle anéchoïque, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P6 Chambre réverbérante couplée à la chambre anéchoïque**

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de petites dimensions, la salle anéchoïque, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateur présent + carte d'acquisition présente, logiciels d'acquisition et de traitement présents), l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

### **P7-P8-P9-P10 Matériel portable de mesures et diagnostic acoustiques**

Cette plate-forme comprend : les sonomètres, les sources acoustiques, les conditionneurs et amplificateurs associés, les câbles.

## **LUMEN**

Location espace de travail LUMEN			
<b>Matériels, plates-formes d'essais et prestations</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Hors Cluster</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Cluster</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Partenaires CPER Technopole Lumière</b>
<b>Location de salle expérimentale</b>			
Color Room - Salle double cellule - 42 panneaux LED (64 canaux)	1320,00 €	880,00 €	594,00 €

Plateau de test 72m2 (8x9m), Hauteur 5.5 m	638,00 €	425,00 €	287,00 €
Utilisation du truss motorisé (en plus du tarif de location ci-dessus)	305,00 €	203,00 €	139,00 €
Laboratoire de radiométrie comprenant le goniophotomètre spectral rapide	1116,00 €	744,00 €	510,00 €
<b>Location de matériel expérimental</b>			
Casques de Réalité Virtuelle (2 casques, 4 sur demande)	264,00 €	176,00 €	118,00 €
Dosimètre Lumière (5 exemplaires)	404,00 €	269,00 €	184,00 €
Luminancemètre 2D XYZ Prometrics I292	444,00 €	296,00 €	203,00 €
Caméra hyperspectrale extérieure	133,00 €	89,00 €	61,00 €
Caméra hyperspectrale intérieure	270,00 €	180,00 €	123,00 €
Ocean Advanced 3D Logiciel simulation optique	219,00 €	146,00 €	100,00 €
Luminancemètre XYZ	55,00 €	37,00 €	25,00 €
Chromamètre / Luxmètre	44,00 €	29,00 €	20,00 €
Spectroradiomètre SpectraVal VIS	66,00 €	44,00 €	30,00 €
Spectroradiomètre VIS (ordinateur non requis)	66,00 €	44,00 €	30,00 €
Spectroradiomètre 250 nm - 1000 nm	77,00 €	51,00 €	35,00 €
Boitier - A7S III NU	125,00 €	83,00 €	56,00 €
Objectif - FE 16-35/2,8 GM	55,00 €	36,00 €	24,00 €
Objectif - FE 24-105/4 G OSS	45,00 €	30,00 €	20,00 €
Objectif - FE 55/1.8 ZA ZEISS	20,00 €	13,00 €	9,00 €
Objectif - 35/1,4 DG DN ART FE	16,00 €	10,00 €	7,00 €
Disque Dur SSDmini 1TB AtomX SSD	10,00 €	6,00 €	4,50 €
Enregistreur de terrain 8K HDR 5,2"Atomos Ninja	42,00 €	26,00 €	18,00 €
Boitier - Nikon D850	55,00 €	36,00 €	25,00 €
Objectif - Tamron 24/70	35,00 €	23,00 €	15,00 €
Objectif - Nikon Nikkor 24/70	45,00 €	30,00 €	20,00 €
Objectif - Fisheye	17,00 €	11,00 €	7,50 €
Objectif - Nikon 105	40,00 €	26,00 €	18,00 €
<b>Formation</b>			
Formation aux outils de mesure par un professionnel - 100€/heure	800,00 €	800,00 €	800,00 €

<b>Matériels, plates-formes d'essais et prestations</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Hors Cluster</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Cluster</b>	<b>Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Partenaires CPER Technopole Lumière</b>
<b>Jeu de piste</b>			
<i>Tarif Lancement avant 16:00</i>			
2 personnes - Tarif par personne	15,00 €	10,00 €	7,00 €
3 personnes - Tarif par personne	14,00 €	9,50 €	6,50 €
4 personnes - Tarif par personne	13,00 €	9,00 €	6,00 €
5 personnes - Tarif par personne	12,00 €	8,00 €	5,50 €
6 personnes - Tarif par personne	10,00 €	7,00 €	4,50 €
<i>Tarif Lancement après 16:00</i>			
2 personnes - Tarif par personne	17,00 €	12,00 €	8,00 €
3 personnes - Tarif par personne	16,00 €	11,50 €	7,50 €
4 personnes - Tarif par personne	15,00 €	10,00 €	7,00 €
5 personnes - Tarif par personne	14,00 €	9,50 €	6,50 €
6 personnes - Tarif par personne	12,00 €	8,00 €	5,50 €
<i>Tarif avant 16:00</i>			
2 personnes - Tarif par personne	20,00 €	15,00 €	10,00 €
3 personnes - Tarif par personne	19,00 €	14,50 €	9,50 €
4 personnes - Tarif par personne	18,00 €	14,00 €	9,00 €
5 personnes - Tarif par personne	17,00 €	13,00 €	8,50 €
6 personnes - Tarif par personne	15,00 €	11,00 €	7,50 €
<i>Tarif après 16:00</i>			
2 personnes - Tarif par personne	22,00 €	17,00 €	11,00 €
3 personnes - Tarif par personne	21,00 €	16,50 €	10,50 €
4 personnes - Tarif par personne	20,00 €	16,00 €	10,00 €
5 personnes - Tarif par personne	19,00 €	15,00 €	9,50 €
6 personnes - Tarif par personne	17,00 €	13,00 €	8,50 €

### 3. Tarifs de location

Autres prestations	
OBJET	Tarif 2025
Frais de gestion	40€ pour toute location ≤ 400€ HT (hors frais de gestion) 80 € pour les locations >400€ HT
LOCATIONS D'INSTALLATIONS SPORTIVES	
LOCATIONS ANNUELLES (Nombre de semaines définies dans la convention)	
Gymnase tarif horaire semaine	33 €
Piscine, tarif horaire en semaine	160 €

LOCATIONS PONCTUELLES	
Gymnase, tarif pour le week end	600 €
Gymnase, tarif pour le week end à la journée	350 €
Piscine, tarif horaire en WE	200 €
Salle de musculation	Sur devis
LOCATIONS D'INSTALLATIONS	
Amphithéâtre 216 ou 256 places (dont 6 PMR dans chaque), tarif pour 1/2 journée	690 €
Amphithéâtre 216 ou 256 places (dont 6 PMR dans chaque), tarif pour 1 journée	1 155 €
Salle de classe d'une capacité inférieure à 50 personnes, tarif pour 1/2 journée	125 €
Salle de classe d'une capacité inférieure à 50 personnes, tarif pour 1 journée	221 €
Salle de classe d'une capacité supérieure à 50 personnes, tarif pour 1/2 journée	245 €
Salle de classe d'une capacité supérieure à 50 personnes, tarif pour 1 journée	348 €
Tarif de location du m <sup>2</sup> annuel associée à une occupation temporaire (bureau, salle de cours, hall) avec charge (charges comprises : eau, électricité, chauffage, accueil, ménage)	215 €
Tarif de location au m <sup>2</sup> (hall, ...)	<b>2€ le m<sup>2</sup></b>
TOURNAGE <sup>[1]</sup>	
Tarif à la journée en extérieur	1 200 €
Tarif à la journée en extérieur et intérieur	1 800 €

Les tarifs de location d'installation peuvent être modulés en cas de convention spécifique entre l'ENTPE et des partenaires.

#### 4. Redevance pour l'occupation du domaine public

Conformément à l'article 6.2 de la convention d'utilisation du 26 novembre 2014 avec France Domaine, et en application de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), une redevance est instituée en cas d'occupation privative du domaine public par des entreprises. Son montant est de 150 € par convention d'occupation privative pour une durée d'un à trois jours et de 50 € pour une durée inférieure ou égale à ½ journée.

#### 5. Offre de services employeur

	<b>Partenariat Visibilité 5 000€/an</b>	<b>Partenariat Coopération 10 000€/an</b>	<b>Partenariat privilège 15 000€/an</b>
<b>Communication</b>			

Signature du partenariat : publication d'un communiqué de presse, mise en valeur sur le site internet de l'ENTPE et réseaux sociaux			
<b>Recrutement stage/apprentis</b>			
Identification partenaire privilégié jobteaser	X	X	X
Invitation privilégiée au jobdating Bachelor	P3	X	X
Relai prioritaire des campagnes recrutement : TFE, alternance, graduate program, forums de recrutements en présentiel ou à distance		P2	X
Invitation privilégiée aux simulations entretiens 3A			P1
<b>Mise en visibilité marque employeur</b>			
Mise en relation privilégiée pour l'organisation d'événements avec le BDE notamment BATIRA, orientation Day, afterwork	X	X	X
En fonction des besoins de la formation initiale, diffusion privilégiée de l'appel à projet visites de rentrée des élèves en 1A - ingénieurs	X	X	X
Sollicitation privilégiée pour participer aux événements organisés par le Bachelor (tables rondes, séquences d'acculturation.)	P3	X	X
Sollicitation privilégiée journée professionnalisation (intersemestre 1A/2A)		P2	X
Relai challenges étudiants			P1
<b>Pédagogie et participation aux formations</b>			
Possibilité de proposer des projets (1A) à destination des élèves en cycle ingénieur et bachelor	X	X	X
Invitation privilégiée à participer aux cours de professionnalisation	X	X	X
Invitation privilégiée pour l'organisation de visites pédagogiques en fonction des besoins de la formation initiale (2A)	P3	X	X
Possibilité de proposer des projets (2A) à destination des élèves en cycle ingénieur		X	X
Diffusion privilégiée des enquêtes et études menées pour l'évolution des formations		P2	X
Invitation privilégiée pour l'organisation de visites pédagogiques en fonction des besoins de la formation initiale (3A)			X
Invitation privilégiée à participer à un bar à experts sur un événement organisé dans le cadre de la formation (intersemestre 1A/2A) : hackathon, datavizz, forum ouvert...			P1
<b>Participation à la stratégie de l'ENTPE et développement d'activités de recherche</b>			
Accès privilégié aux enseignants chercheurs de l'ENTPE en lien avec vos projets pour développer une chaire			X
Possibilité de rencontrer annuellement la Direction de l'ENTPE			P1

*Nota : l'offre de service permet aux employeurs partenaires d'avoir un accès privilégié aux élèves du cycle ingénieur et du cycle bachelor en fonction du niveau d'offre choisi. Les communications seront faites par l'intermédiaire d'appels à manifestation*

*d'intérêt. Les activités, évènements, visite, cours proposés sont à co-construire (en fonction des besoins de la formation initiale) entre la Direction de la Formation Initiale et les employeurs. En fonction des besoins de la formation, l'école se réserve le droit de faire intervenir des personnes issues d'autres structures publiques, privées ou associatives.*

## **6. Aide aux étudiants pour l'achat d'un ordinateur**

Aide accordée pour les étudiants boursiers qui en feront la demande et sur justificatifs, pour l'achat d'un ordinateur, sur présentation de la facture à son nom et selon son échelon de bourse.

<b>Echelon de bourse</b>	<b>Montant de l'aide accordée</b>
7	400 €
6	350 €
5	300 €
4	250 €
3	200 €
2	150 €
1	100 €
0 bis	75 €

<sup>[1]</sup> Hors piscine, gymnase et salle de musculation